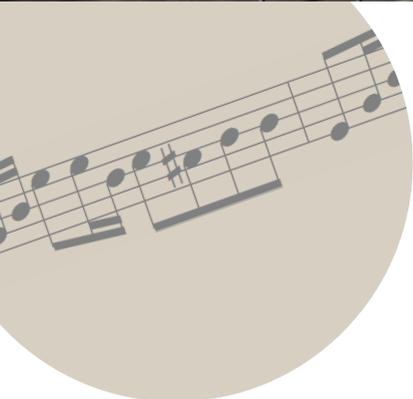


OPTION & SPÉCIALITÉ MUSIQUE
LYCÉE ALBERT CAMUS



Rentrée 2019

L'objectif de cette option est de développer une culture musicale la plus diversifiée possible, par l'étude d'œuvres de toutes origines, tous styles et toutes époques. Les élèves s'approprient un vocabulaire spécifique à l'analyse musicale (technique, histoire des genres, styles musicaux, courants artistiques, etc.).

Une pratique vocale et/ou instrumentale individuelle et en groupe vient compléter cette formation, par un travail régulier d'interprétation, d'arrangement, de création, etc.

À qui s'adresse-t-elle ?

À partir de la rentrée 2019, l'option musique du lycée Camus est ouverte à tous les élèves de la Seconde à la Terminale.

Est-il obligatoire d'être musicien pour s'inscrire à cette option ?

Il n'y a pas de niveau « minimum » exigé pour intégrer l'option musique : même les élèves débutants mais motivés sont les bienvenus. Cependant, il est important d'avoir ou de commencer une pratique vocale et si possible instrumentale régulière le plus tôt possible pour la conduite des projets de classe.

Combien de temps cela représente-t-il ?

L'option musique représente 3h de cours hebdomadaires avec une part équivalente de théorie et de pratique, auxquelles se rajoutent plusieurs fois dans l'année des sorties dans le cadre de concerts, festivals, rencontres avec des artistes, etc.

Peut-on cumuler les options ?

Seule une option peut-être choisie en Première ou en Terminale. En revanche, le cumul option musique + spécialité musique reste possible.



Enregistrements radio



Visites et sorties pédagogiques



Masterclasses

Cet enseignement développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les lycéens acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

À qui s'adresse-t-elle ?

La spécialité Musique sera proposée à partir de la rentrée 2019 pour les élèves de Première, puis en 2020 pour les élèves de Terminale. La réforme du lycée marquant la disparition des filières L, ES et S, cette spécialité devient accessible à tous les élèves de la voie générale.

Est-il obligatoire d'être musicien pour s'inscrire à cette option ?

Comme pour l'option musique, il n'y a pas de niveau « minimum » pour choisir la spécialité Musique. En revanche, une pratique musicale régulière devient incontournable pour les projets menés en classe et nécessite un travail régulier de sa voix et de son instrument. Là encore, la motivation reste le critère le plus important !

Combien de temps cela représente-t-il ?

La spécialité Musique représente 4h hebdomadaires en classe de Première, puis 6h en Terminale, auxquelles se rajoutent plusieurs sorties et interventions au cours de l'année.

Comment la spécialité Musique est-elle évaluée ?

Le contrôle continu compte pour 40% de la note, et un examen (écrit et oral) en fin de terminale compte pour 60%.



Démonstrations - Conférences



Rencontres avec des artistes



Concerts

Option Musique

Seconde / Première / Terminale

3h / semaine

dès 2019

en + des enseignements obligatoires

contrôle continu

Spécialité Musique

Première

Terminale

4h / semaine

6h / semaine

dès 2019

dès 2020

fait partie des enseignements obligatoires

contrôle continu : 40%
écrit + oral final : 60%

BACCALAURÉAT

Et après le bac ?

L'option et la spécialité Musique sont des atouts importants —voire déterminants— pour la poursuite d'études en lien avec certaines spécialités :

- Parcours musicaux (Musicologie ou Philosophie/ Musique à l'université, Conservatoires, Écoles de musique...)
- Métiers du son et de l'image (en complément d'une spécialité scientifique comme Physique ou Mathématiques).
- Domaine de la Santé (ORL, métiers de l'audition, Musicothérapie...)
- Domaine de l'Acoustique (ingénierie, écoles d'architecture...)

... et bien sûr, le plaisir de jouer ensemble qui ne s'arrête pas après le lycée ! ;-)

Pourquoi venir à Camus ?

L'enseignement proposé au lycée Camus (option et spécialité) présente une coloration importante autour de la pratique des musiques actuelles, de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et des techniques liées aux métiers du son. Cette spécificité permet une complémentarité avec les autres lycées de la région.



Musiquecamus

Retrouvez-nous sur...



www.musique-camus.fr